

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37450 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02 47 05 28 67

maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :
FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



COMMUNE DE GENILLÉ

1, place Agnès Sorel
37460 Genillé
02 47 59 50 21
mairie@genille.fr
www.genille.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Sainte-Eulalie

de Genillé



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de l'église de Genillé

◆ ◆ LE PROJET : SAUVEGARDER UNE ÉGLISE

L'église Sainte Eulalie de Genillé se trouve en Indre-et-Loire à proximité de Loches et son célèbre donjon du XIe siècle, classé au titre des Monuments Historiques.

L'église de Genillé présente aujourd'hui un état fort préoccupant comme en attestent les maçonneries de la chapelle Sud qui n'ont pas encore fait l'objet de restaurations et qui sont dans un état de dégradation avancé. La maçonnerie de pierre calcaire locale bien connue dans la région, le « tuffeau », est très altérée. Il s'agit d'une pierre caractérisée par une grande porosité et son altération est rapide. Il est urgent de procéder à des travaux d'assainissement pour sauver l'édifice. Votre soutien est indispensable pour sauvegarder l'église Sainte-Eulalie, inscrite au titre des Monuments historiques en 1926. Nous comptons sur vos dons pour sauver ce patrimoine !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UNE ÉGLISE ANCIENNE

L'église de Genillé est un édifice dont le début de la construction peut dater du début du XIIe siècle, puis qui a été remanié au XVIe siècle. D'abord simple fief relevant de Montrichard, Genillé fut élevé en Châtellenie en 1515, avec réunion au domaine des Roches-Saint-Quentin. Adam Fumée, fils de Pierre et époux en seconde noce de Thomine Ruzé, fut le premier seigneur connu de Genillé. Il fut médecin de Charles VII puis ministre des Affaires étrangères de Louis XI. Ses descendants directs lui succédèrent jusqu'en 1591,

date à laquelle Madeleine Fumée porta par mariage la terre à Jean de Menou. La famille de Menou conserva la propriété de Genillé jusqu'au début du XIXe siècle ». L'histoire de Genillé est donc très ancienne et chargée d'un passé prestigieux. Le dictionnaire des communes de Touraine nous indique aussi que le plus ancien édifice de la commune est l'église. « bâtie au XIIe siècle et dévastée peu de temps après au cours de la guerre entre Sulpice d'Amboise et le Comte de Tours (vers 1135), remaniée et agrandie au XVIe siècle ».

◆ ◆ LA MOBILISATION : LES GENILLOIS MOBILISÉS

Dans la commune de Genillé, en Indre-et-Loire, le projet de restauration de l'église Sainte-Eulalie est soutenu par tous ses habitants. Sa restauration est nécessaire à sa sauvegarde et à son activité. Toute la ville est mobilisée pour la restauration de son église. Tous les Genillois et Genilloises souhaitent voir leur édifice restauré. Investis dans la restauration de leur ville et de ses bâtiments. Ils font aujourd'hui appel à votre générosité pour soutenir le projet et ainsi sauver leur patrimoine afin de le valoriser et de mettre en valeur les trésors que l'église contient.

Montant des travaux	130 065 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Fin 2021

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Sainte Eulalie de Genillé

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78012
ou en flashant le QR code ci-contre.



108757

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Eglise de Genillé

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Commune de Genillé